

ARRETE DU MAIRE

N° 2025 - 18

**Objet : Arrêté de voirie  
portant permission de voirie**

**Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC ;**

VU la demande en date du 5 juin 2025, par laquelle M CAPUS Simon, représentant de la société COLAS France - Rodez – TSA 70011 – chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée (terrassement, reprofilage de chaussée, revêtement final),

**Rue des Noyers – 12780 Vezins de Lévézou.**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A partir du 30 juin 2025 et durant 75 jours calendaires, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : réalisation de travaux de réfection de chaussée (terrassement, reprofilage de chaussée, revêtement final), situé :

- Rue des Noyers - 12780 Vezins de Lévézou,

à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation de chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 16/06/2025

Le Maire,

Daniel AYRINHAC

